



RAPPORT ANNUEL

ARTICLE 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

EXERCICE 2024



Sommaire

A- Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	2
B- Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	3



Conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, la Banque Michel Inchauspé - Bami publie le présent rapport au titre de ses activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Les informations présentées concernent l'exercice 2024 et sont exigées pour les entités ayant moins de 500M€ d'encours sous gestion, conformément au IV 1° de l'Article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier et à l'Annexe A de la Loi Energie Climat.

A- Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La prise en compte des critères ESG est un sujet d'attention pour la Banque Michel Inchauspé – Bami et notamment au niveau de la gouvernance.

Les orientations stratégiques de la Banque Michel Inchauspé - Bami encouragent un investissement plus responsable. Des comités de réflexion sont en place pour promouvoir et déployer une stratégie prenant en compte de manière générale des critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance).

La Direction Générale s'est engagée dans la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. A ce titre, elle veille à ce que les comités et groupes de travail intègrent cette problématique dans leurs travaux. Des formations ont été suivies par les personnes participant aux comités de travail.

Les offres et services sont adaptés afin de répondre de façon concrète et pertinente aux préoccupations des clients en matière d'investissements responsables.

Plus particulièrement sur les services financiers et notamment dans le cadre de la gestion sous mandat, la Banque Michel Inchauspé - Bami s'est dotée d'un comité en charge de la gouvernance en matière d'épargne financière afin de référencer les services et instruments financiers spécifiques distribués par la Banque. La prise en compte des critères ESG fait partie du processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle. En effet, la Bami sélectionne les produits notamment grâce à une analyse des critères financiers et extra-financiers, notamment les critères ESG.

Que ce soit dans le cadre de la gestion sous mandat ou du conseil en investissement, la prise en compte des critères ESG est réalisée grâce à un questionnaire du client sur les critères extra-financiers qu'il retient. Ces critères entrent en jeu dans le cadre du rapport d'adéquation remis au client dans le cadre du conseil en investissement et de la gestion sous mandat.

Des rapports de gestion semestriels sont remis aux clients et traitent le cas échéant des informations sur la prise en compte des critères ESG.

A ce jour, la Banque Michel Inchauspé - Bami n'a pas choisi d'adhérer à un label ou une démarche de place.



B- Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Le règlement SFDR définit notamment 3 types de produits :

- Les placements dits "Article 9" qui présentent un objectif d'investissement durable
- Les placements dits "Article 8" qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ;
- Les placements dits "Article 6" qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni "Article 8" ni "Article 9".

La Banque Michel Inchauspé-Bami ne propose pas de mandats de gestion relevant uniquement de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Article SFDR

	31/12/2024	% encours	% encours OPC
Article 9	1 795 540,37	6%	11%
Article 8	7 014 460,62	24%	44%
Article 6	7 134 266,88	24%	45%
Total des OPC	15 944 267,87	54%	100%
Total des encours sous gestion	30 097 966,76		



Au 31/12/2024, les produits "Article 8" et "articles 9" référencés dans l'univers gestion de portefeuille sont listés ci-dessous.

- [Article 9 SFDR](#)

Code valeur	LIBELLE	Valorisation	Poids en gestion
LU0841586075	Nordea 1 Global Climate & Envir BC-EUR	494 567,40	1,64%
LU1864483166	Candriam Equities L Oncology R EUR Acc	377 647,29	1,25%
LU0841586075	Nordea 1 Global Climate & Envir BC-EUR	373 236,61	1,24%
LU1864483166	Candriam Equities L Oncology R EUR Acc	346 832,53	1,15%
LU0340558823	Pictet Timber I EUR	51 732,76	0,17%
FR0013302155	BNP Paribas Aqua Privilege	11 411,08	0,04%

- [Article 8 SFDR](#)

Code valeur	LIBELLE	Valorisation	Poids en gestion
FR0010027623	EdR Credit Very Short Term C	987 685,53	3,28%
FR0011839901	R-co Conviction Credit Euro P EUR	737 767,57	2,45%
LU0346389348	FF Global Technology Fund Y Acc EUR	545 703,14	1,81%
FR0010027623	EdR Credit Very Short Term C	526 627,56	1,75%
FR001400BU98	R-co 2 Target 2028 IG P EUR	442 438,17	1,47%
FR0013412269	Amundi PEA US Tech Sc UCITS ETF	418 100,35	1,39%
LU1279334053	Pictet Robotics I EUR	402 241,33	1,34%
FR0011839901	R-co Conviction Credit Euro P EUR	397 214,12	1,32%
LU1279334053	Pictet Robotics I EUR	377 644,36	1,25%
LU0476540926	Nordea 1 Global Portfolio Fund BI-EUR	339 533,21	1,13%
FR0013290947	Comgest Renaissance Europe Z	173 839,02	0,58%
FR0013412269	Amundi PEA US Tech Sc UCITS ETF	139 894,15	0,46%
FR0013290947	Comgest Renaissance Europe Z	124 412,56	0,41%
LU0637302547	Nordea 1 EM Corporate Bond Fund BP-EUR	109 341,12	0,36%
FR0010032573	Amundi Oblig Internationales EUR-I-C	80 456,53	0,27%
LU2360085091	Dynasty SICAV Dynasty Credit Sub B EUR	69 418,34	0,23%
FR0010286005	Sextant PEA A	64 774,90	0,22%
FR0010286013	Sextant Grand Large A	62 531,30	0,21%
FR0011847409	R-co Valor P EUR	61 513,53	0,20%
FR0013290939	Comgest Monde Z	26 006,80	0,09%
FR0010028902	BNP Paribas Valeurs Francaises Classic C	25 192,00	0,08%
FR0000299356	Norden SRI	24 651,84	0,08%
FR0013456886	Richelieu America F EUR	14 300,57	0,05%
LU0386875149	Pictet Gbl Megatrend Select I EUR	11 839,75	0,04%
FR0010135103	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	9 231,52	0,03%
LU1681042864	Amundi IS PEA MSCI USA ESG Lead UE EUR	8 442,37	0,03%
FR0010913624	Comgest Renaissance Europe I	5 417,20	0,02%
FR0013505484	Tikehau 2027 F-Acc-EUR	2 938,21	0,01%





www.bami.fr